

CR CONSEIL MUNICIPAL

du 03 MARS 2026 de 18h

Présents : Jean Luc FONTAINE, Jessica SENE, Denis LALLEMAND, Sandrine WEBER, Patrice HUMBERT, Valérie MEONI, Emmanuel RUHLMANN et Virginie GROSJEAN.

Absents ayant délégués leur mandat : Laure ANTOINE à Jessica SENE, Lionel DONDIN à Jean-Luc FONTAINE.

Absents excusés : Bertrand BAGARD, Guillaume SIMON, Robert BAUDINET.

Absente : Aline DEVAUX

Secrétaire de séance : Virginie GROSJEAN.

En présence de Monsieur Benoit GALMICHE.

ADOPTION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU : 27/01/2026 à l'unanimité des présents et des procurations.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Jean MARTINI, Notaire à NEUVES-MAISONS - 90 rue Victor Hugo, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

AC 146 - 03 rue Jacques Callot pour une superficie totale de 00 a 64 ca

AC 147 - Le village Est pour une superficie totale de 1 a 20 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des procurations.

N'EXERCERA PAS son droit de préemption pour cet immeuble.

TRAVAUX PÉRISCOLAIRE - AVENANT 1 VOSGES CHARPENTES - Lot 5

Le Maire rappelle la délibération n° 1.1.05-2026 en date du 27 janvier 2026 portant sur les travaux du futur périscolaire et l'avenant VOSGES CHARPENTES.

Une erreur s'est glissée dans le lot concerné ; il faut lire le lot n° 5 Couverture Bardage attribué à VOSGES CHARPENTES.

Le Maire propose de délibérer à nouveau selon les conditions financières suivantes :

VOSGES CHARPENTES : fourniture et pose d'un pare vapeur (**avenant n° 1 - Lot 5**)

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à :

1 321.32 € H.T. soit **1 585.58 € TTC**

Le nouveau montant du marché s'élève à :

73 279.05 € H.T. soit **87 934.86 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des procurations.

VALIDE le devis tel qu'il est présenté

AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant et à le notifier à l'entreprise.

TRAVAUX PÉRISCOLAIRE - AVENANT 1 OSELEC - Lot 9

Le Maire rappelle les travaux du futur périscolaire en cours et passe la parole à Bertrand BAGARD, adjoint en charge des travaux.

Ce dernier propose à l'assemblée un devis (n° 1354) pour des travaux supplémentaires au profit de l'entreprise OSELEC :

- Mise en place d'un câble d'alimentation
- Modification du branchement depuis Point de Livraison du groupe scolaire
- Plus-value pour passage du TGBT de monophasé à triphasé
- Moins-value sur marché de base : poste 1.1.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à :

6 484.00 € H.T. soit **7 780.80 € TTC**

Le nouveau montant du marché s'élève à :

33 479.00 € H.T. soit **40 174.80 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des procurations.

VALIDE le devis tel qu'il est présenté

AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant et à le notifier à l'entreprise.

TRAVAUX FUTUR PÉRISCOLAIRE : DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n° 1.1.06-2025 du 21 février 2025 portant sur l'attribution du marché aux entreprises dans le cadre des travaux du futur périscolaire.

Le lot n° 10 « Plomberie Chauffage Ventilation » a été attribué à l'Ets ACTIVE PLOMBERIE qui propose une déclaration de sous-traitance au profit de l'Ets CJ CLIMATIC domiciliée à DOMBASLE-SUR-MEURTHE 54110 - 18 rue Guillaume Apollinaire pour un montant de 9 212 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des procurations.

VALIDE la déclaration de sous-traitance telle qu'annoncée et jointe à la présente délibération

CHARGE le Maire de la notifier à l'Ets ACTIVE PLOMBERIE.

REMBOURSEMENT ACHAT FAITS PAR UN ÉLU

Il est proposé de rembourser à Jean-Luc FONTAINE, Maire, la somme de **60 €** correspondant à la mise au pressing du linge de l'école maternelle et du périscolaire durant la période de février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des procurations.

(Jean-Luc FONTAINE ne prend pas part au vote)

AUTORISE le remboursement de la somme telle qu'énoncée à Jean-Luc FONTAINE.

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025

-> Délibération reportée

FIN DU CM : 18h25.

(59ème et dernier CM du mandat 2020/2026)

Virginie GROSJEAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Virginie Grosjean', with a stylized flourish at the end.

INFOS DIVERSES

- acquisition véhicule communal (BERLINGO électrique)
- discours de Mr Filip PINHO, Président sortant de la CCMM.